

Les programmes français piratés via la Belgique

TÉLÉ « Clem » et « Plus belle la vie » ciblées

- Les séries françaises diffusées en primeur en Belgique se retrouvent régulièrement en versions piratées sur le web.
- De quoi énerver les éditeurs français comme belges.
- Pas de menace cependant sur le privilège belge de la primo-diffusion.

Il y a quinze jours, un épisode de la série *Clem* s'est retrouvé sur la plateforme de vidéos en ligne YouTube avant même sa diffusion sur TF1, éditrice de la série. Il avait en fait été piraté lors de la diffusion en primeur par la RTBF, la chaîne belge profitant de son privilège de primo-diffusion, négocié avec les chaînes françaises lors de l'achat de certaines fictions. Le piratage a été repéré quasi immédiatement et la société de production de la série a pris les mesures nécessaires pour le faire disparaître du web.

1 Est-ce un phénomène neuf ? Pour *Clem*, c'était une première. Mais le phénomène de piratage de fictions françaises diffusées en primeur sur des

chaînes belges existe depuis plusieurs années. Même s'il reste marginal par rapport aux piratages des fictions étrangères. « Le phénomène est surtout marquant avec la série *Les Feux de l'amour*, explique Paul de Ruelle, juriste pour la RTBF. Pour cette série, cela s'est un peu calmé ces derniers mois, mais on a constaté quasiment jusqu'à un piratage par jour. La traque des épisodes piratés s'apparente parfois un peu à une course-poursuite. On fait à peine supprimer un lien vers une vidéo qu'un nouveau surgit ailleurs. »

Autre exemple de programme français régulièrement piraté sur la RTBF ? *Plus belle la vie*. « Mais dans une moindre mesure que *Les feux de l'amour* », précise Paul de Ruelle. Les programmes français diffusés par RTL sont par contre moins sujets au phénomène dans la mesure où la plupart proviennent de M6. La chaîne n'étant pas disponible en Belgique, RTL propose généralement une diffusion simultanée, voire avec un léger décalage.

2 Qu'est-ce que les chaînes peuvent faire en cas de piratage ? D'un point de vue juridique, c'est le détenteur des droits généraux du programme qui a les cartes en main pour faire supprimer la vidéo pirate et pour poursuivre les pirates. Pour *Clem* par exemple, c'est TF1 qui est intervenue. Mais en pratique, les choses se passent souvent différemment, en concertation avec les différents diffuseurs. « En cas de piratage, très

souvent on agit avant les détenteurs de droit, malgré que légalement la RTBF ne peut être tenue responsable du piratage. Mais on le fait parce que souvent nous voyons les vidéos avant les détenteurs de droits. Et aussi parce que cela ne nous nous arrange pas d'avoir des vidéos piratées des programmes qui circulent. Outre leur côté totalement illégal, elles peuvent aussi nous faire perdre des téléspectateurs », commente Paul De Ruelle.

En quelques clics, en dénonçant les vidéos piratées aux plateformes qui les hébergent, la RTBF peut ainsi les faire supprimer. De ce côté-là, la procédure est donc assez simple. Plus compliqué par contre de poursuivre les pirates, très difficilement identifiables. Ceux-ci se cachant derrière de fausses identités et utilisant des serveurs localisés à l'étranger.

3 Comment les chaînes agissent en amont ? Les chaînes prennent également des mesures préventives pour lutter contre le piratage. En renforçant constamment leurs garde-fous, mais aussi en proposant des diffusions en primeur sur le web, moyennant paiement de certains de leurs programmes. C'est le cas pour France Télévisions qui, depuis deux ans, a lancé sur internet sa plateforme « pluzz » qui permet par exemple de visionner pour un euro un épisode de *Plus belle la vie* une semaine avant sa diffusion sur France 3.

Selon les derniers chiffres publiés par France Télévisions, les épisodes payants seraient vus

environ 2.000 fois par jour. Et le nombre de vues des vidéos piratées de *Plus belle la vie* aurait diminué de moitié, passant de 300.000 à moins de 150.000 vues par jour. Des chiffres difficilement vérifiables dans la mesure où les vidéos piratées ne sont pas officiellement référencées.

4 Quelles conséquences ?

Pour les chaînes françaises, ces vidéos pirates ont finalement peu d'incidence en termes d'audience. Elles sont marginales, et les téléspectateurs de séries comme *Plus belle la vie* ou *Clem* restent majoritairement fidèles au poste. Mais l'enjeu est aussi important pour les chaînes belges. Risquent-elles de se voir supprimer par les éditeurs français le privilège de la primo-diffusion ? « Une telle décision n'est pas d'actualité, nous répond-on du côté de TF1. Nous prenons, en relation avec nos partenaires belges, les mesures nécessaires pour faire déré-

férencer les vidéos en question dans les plus brefs délais et faire ainsi conjointement respecter nos droits », rappelle la chaîne privée française.

Du côté de la RTBF, on ne dit rien d'autre. « *Nous sommes très attentifs au phénomène de piratage et nous travaillons avec beaucoup de vigilance et de détermination à mettre en place un maximum de précaution pour l'empêcher, en particulier pour ce qui concerne les primo-diffusion de fictions françaises.* » ■

NOËLLE JORIS

EN FRANCE

La fiction française (légale) toujours plus regardée

« Les Français sont de plus en plus nombreux à regarder des fictions françaises : près des trois quarts en ont regardé au moins une en 2014 contre 69 % en 2013. » C'est ce qui ressort d'une étude sur la

fiction française réalisée par l'institut Médiamétrie à l'occasion du festival des créations télévisuelles de Luchon qui s'ouvre ce mercredi. Il en ressort également que les Français regardent plus régulièrement des films français qu'auparavant. Pour 61,9 % des 15 ans et plus, c'est au moins une fois par semaine contre 60,6 % l'an dernier. Et plus de 4 Français sur 10 (41,6 %) en regardent même plusieurs fois par semaine. « Un succès qui s'explique notamment par l'arrivée de nouvelles fictions françaises à l'écran en 2014. Parmi elles, notons, à titre d'exemple, le succès d'audience de la série *P'tit Quinquin* (Arte), meilleure audience 2014 de fiction française de la chaîne ou du téléfilm *Ce soir je vais tuer l'assassin de mon fils* (TF1), deuxième meilleure audience de la chaîne en fiction française », détaille Médiamétrie. (N.J.)